

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal
du 24 mars 2015

Après le vote, à l'unanimité des membres présents, du compte-rendu du dernier conseil municipal (17/02/2015), le Maire, Michel Colin, présente l'ordre du jour. Le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour 1 délibération supplémentaire :

1. tarif de mini-camp de l'ALSH août 2015.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Germain Sergent est désigné comme secrétaire de séance.

VOTE DES DELIBERATIONS

➤ **Création d'un hangar couvert (70 m²) et d'un hangar couvert protégé (70 m²)**

Le Maire expose que la municipalité envisage d'améliorer les conditions de travail des services « technique » et « espaces verts ». En effet, à ce jour les conditions de fonctionnement de ces services ne répondent pas au cadre réglementaire du code du travail par manque d'espace. Le projet de création d'un hangar couvert et d'un hangar couvert protégé se situe dans le parc du Prévôt (*mairie*) en lieu et place des anciennes serres municipales. La commune a réservé une surface totale de 140 m². Sur cette superficie sont prévus le stockage du matériel et des engins légers, l'implantation de bureaux, vestiaires et sanitaires qui répondent strictement à nos obligations d'employeurs. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le projet de création d'un hangar couvert et d'un hangar couvert protégé, parc du Prévôt, sous réserve de l'obtention du permis de construire.

➤ **Plan de financement d'un hangar couvert (70 m²) et d'un hangar couvert protégé (70 m²) dans le parc du Prévôt (*mairie*)**

Vu la délibération n° 85/2015 relative à la création d'un hangar couvert de 70 m² et d'un hangar couvert protégé de 70 m² dans le parc du Prévôt (*mairie*) adoptée en séance du 24 mars 2015, le Maire propose d'établir le plan de financement comme suit :

• coût HT =	82.756,83€
• subvention DETR (40%) =	33.102,73€
• réserve parlementaire =	5.000,00€
• autofinancement =	44.654,10€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement d'un hangar couvert et d'un hangar couvert protégé dans le parc du Prévôt (*mairie*) décrit ci-dessus.

➤ **Église S^t Philippe - travaux de mise en sécurité**

Le Maire indique que l'église S^t Philippe située place Juliette Dandois connaît un certain nombre de désordres concernant pour l'essentiel des défauts, aux niveaux des voûtes, pierres, briques et du beffroi qui sont grandement dégradés. De tels défauts représentent un danger important puisqu'ils peuvent conduire, à tout moment, à la chute de fragments de plus ou moins grandes dimensions. De plus, les voûtes sont en cours de déstructuration à cause des poussées de la charpente qui mettent en compression la structure de la voûte créant, par transmission, des ruptures au sein des voûtes. Le Maire précise également que les murs extérieurs et le clocher de l'église présentent un risque de chutes de pierres et de briques. Le plancher du beffroi, quant à lui, est hautement dangereux, en raison d'une pièce maîtresse complètement dissoute en extrémité. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider les travaux de mise en sécurité de l'église S^t Philippe, parvis Dandois.

➤ **Église S^t Philippe - plan de financement des travaux de mise en sécurité**

Vu la délibération n° 86/2015 relative aux travaux de mise en sécurité de l'église S^t Philippe située place Juliette Dandois adoptée en séance du 24 mars 2015, le Maire propose d'établir le plan de financement comme suit :

• coût HT =	35.400,00€
• subvention DETR (20%) =	7.080,00€
• autofinancement =	28.320,00€

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le plan de financement des travaux de mise en sécurité de l'église S^t Philippe, parvis Juliette Dandois, décrit ci-dessus.

.../...

.../...

➤ Tarif du mini-camp de l'ALSH août 2015

La municipalité organise un mini-camp du 3 au 7 août 2015 à l'occasion de l'ALSH août. Ce mini-camp, dont le nombre de places est limité, est réservé aux enfants de plus de 10 ans participant au moins à la première semaine de l'ALSH. Le Maire rappelle qu'il convient de fixer le tarif des inscriptions.

Le Maire propose le tarif suivant :

Tarif : 100€ par participant avec un nombre maximal de 18 participants

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le tarif 2015 du mini-camp pour la période du 3 au 7 août 2015.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pôle Lannoy, ville de projets

Présentation du projet immobilier Partenord Habitat rue Vendôme, rue Nationale : 8T2, 5T3 et 3T4. Le début des travaux est prévu mi avril 2015 et la livraison courant du 1^{er} trimestre 2016.

Pôle Lannoy, ville verte

Programmes voirie 2015 et 2016-2018. Information sur le programme maintenance voirie 2015 ainsi que sur le programme investissement et maintenance 2016-2018.

Manifestations patriotiques

- le 24 avril 2015 : journée de la déportation, rendez-vous à 9h à l'école intercommunale « Le Petit Prince ».
- le 8 mai 2015 : commémoration de l'armistice de 1945, rendez-vous :
 - à 10h, place Juliette Dandois,
 - à 10h15, cimetière de Lannoy,
 - à 10h30, square des Combattants, tour Crénelée,
 - à 11h15, espace la Chênaie à Toufflers.
- le 18 juin 2015 : commémoration de l'appel du 18 juin, rendez-vous à 18h, square du Général De Gaulle à Lys-lez-Lannoy.

Fait à Lannoy, le 27 mars 2015



Michel Colin,
Maire